

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 99

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 19
Représentés : 07
Votants : 26
Date de la convocation : 16 septembre 2026 | Date de l'affichage : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Dominique MARION – Thierry BARRON – Véronique BRASSIER – Idrys CLARAC – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Angélique NOBLANC – Clément VAN CAUTEREN -

Excusés : Laurence POIRIER pouvoir à Sandrine DYLIS - Yannick BESNARD pouvoir à Antoine GEFFRAY - Marc LEBOISNE pouvoir à Sébastien LAMY - Nadine BACHELIN pouvoir à Daniel FEVRIER - Marie-Claire MORLIER pouvoir à Véronique BRASSIER - Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET – Guillaume CHANTREL - Maxime ROCHETTE pouvoir à Clément VAN CAUTEREN -

Clément VAN CAUTEREN a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE – (Nomenclature : 5.3) -

M. le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L 2122-21 ;

Considérant que la sécurité routière constitue un enjeu majeur de sécurité publique, de prévention des risques et de préservation de la vie humaine sur le territoire de la commune ;

Considérant le souhait des services de l'État (Préfecture et Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de s'appuyer sur un réseau d'élus locaux référents afin de fluidifier les échanges, de relayer les campagnes de sensibilisation et d'optimiser l'analyse des risques de sécurité routière au niveau local ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un correspondant privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux, qui a pour rôle d'être l'interlocuteur en matière de sécurité routière, le correspondant élu (délégation spécifique sécurité routière), le diffuseur de la culture sécurité routière et le mobilisateur des élus et des services,

Entendu l'exposé de M. le Maire invitant les membres du Conseil municipal à procéder à la désignation de ce référent, et prenant acte de la candidature de Mme Véronique BRASSIER, Conseillère municipale ;

1/2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉSIGNE Mme Véronique BRASSIER en qualité de référente sécurité routière,**
- **PRÉCISE que la référente aura pour mission d'assurer le lien entre la municipalité, les services préfectoraux, la gendarmerie, la police municipale, et de participer activement aux réflexions locales liées à l'amélioration de la sécurité des déplacements routiers et piétons,**
- **CHARGE M. le Maire de notifier cette désignation aux services préfectoraux (coordination sécurité routière du département) et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 30 septembre 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

Antoine GEFFRAY
Maire

